

Fiche

La démocratie et son fonctionnement reposent sur le citoyen qui, par ses actions, s'engage et la fait vivre. Son engagement peut prendre diverses formes et peut s'étendre bien au-delà du droit de vote dont il use pour la désignation de ses représentants.

I. Militer dans un parti politique

- Les partis politiques sont un des **fondements de la démocratie**. Ce sont des associations libres d'individus qui poursuivent les mêmes buts.
- Les effectifs des partis les plus importants se comptent par dizaines de milliers d'adhérents. Parmi les militants, qui paient une cotisation, peu sont réellement actifs. Quelques-uns seulement participent aux réunions dans les permanences du parti ou aux campagnes électorales (collage d'affiches, distribution de tracts, etc.). Chaque parti compte également un certain nombre de membres permanents, salariés et plus ou moins hiérarchisés. Les dirigeants, qui peuvent être aussi des élus, locaux ou nationaux, constituent le sommet de cette hiérarchie.
- Le but poursuivi par un parti politique est d'obtenir la possibilité d'intervenir dans la vie de la cité ; il recherche donc le pouvoir par le succès de ses dirigeants aux élections locales ou nationales. Cette stratégie impose un effort de sélection et de formation des futurs dirigeants. Les partis politiques jouent donc un rôle fondamental dans l'organisation du jeu démocratique.
- La quête du pouvoir passe, en effet, par une pratique du débat d'idées, que ce soit dans les assemblées ou par l'intermédiaire des médias. Les militants ont ainsi pour mission d'expliquer à l'opinion les données du débat politique.
- Les partis politiques doivent lutter contre l'idée, parfois partagée par les électeurs et certains militants, qu'ils n'existent que pour tenter de gagner des élections. Afin que les militants se sentent jouer un rôle dans le choix des candidats et dans la définition des programmes, les partis multiplient donc les consultations directes auprès de leurs adhérents (référendums internes, élection du président ou premier secrétaire).

II. Être membre d'une association

- La France compte plus de 800 000 associations, dont les adhérents représentent, en nombre, près de la moitié de la population française.
- Les associations ont été autorisées en France par la **loi du 1^{er} juillet 1901**. Une association repose sur une convention librement consentie entre plusieurs personnes physiques (individus) ou morales (autres associations, entreprises). Le but d'une association ne doit pas être contraire aux lois et doit être non lucratif : si l'association peut réaliser des bénéfices, ceux-ci ne peuvent être utilisés qu'au développement de ses activités et non à l'enrichissement de ses membres.
- Si certaines associations (surtout les plus grandes) emploient de façon permanente des salariés, la plupart ne recourent au salariat que de façon temporaire ou occasionnelle - l'essentiel des tâches de l'association étant assurées bénévolement par des membres.
- Le fonctionnement d'une association implique des ressources financières. Elles sont en effet indispensables pour rétribuer éventuellement un ou plusieurs salariés, payer le loyer et les charges des locaux utilisés, acheter et entretenir du matériel, etc. Une association peut recevoir des droits d'entrée, des cotisations et des amendes dont le plafond est fixé par la loi.
- Elle peut également recevoir des dons d'un montant limité ou organiser des activités payantes (bals, ventes, etc.).

III. L'action syndicale

- Les syndicats français sont anciens et jouent un rôle social fondamental. Ce sont des associations organisées sur une base professionnelle. Officiellement reconnus en France depuis la loi de 1884, ils ont pour but la défense d'intérêts communs (salaires, retraites, etc.). Ils sont indépendants et ne peuvent être dissous par une décision administrative ou de justice. L'adhésion à un syndicat est un droit garanti par la Constitution. La plupart des syndicats sont affiliés à des fédérations nationales. Les fédérations les plus importantes (CGT, CFDT, FO, CFTC, CGC), respectant les cinq critères de représentativité nationale (loi de 1950), peuvent négocier et signer des accords dans tous les secteurs d'activité.
- Le rôle traditionnel des syndicats est de **négocier avec le patronat, dans chaque entreprise et branche par branche**. Ils n'hésitent pas, le cas échéant, à recourir aux grèves et aux manifestations. Depuis 1945, les syndicats sont également des interlocuteurs officiels pour les pouvoirs publics. Ils participent dorénavant à l'élaboration des lois sociales et en surveillent l'application.
- Depuis la mise en place de la sécurité sociale, après la Seconde Guerre mondiale, les syndicats sont devenus cogestionnaires des organismes sociaux. À l'échelle nationale, ils participent à la gestion des caisses de retraite et des caisses de sécurité sociale ; à l'échelon

local, ils participent au travail des comités d'entreprise.

© 2000-2024, rue des écoles